



# EXPO-BOURSE AVICOLE de MONTEUX

**LES 21 ET 22 SEPTEMBRE 2024  
de 9h à 18h**

**Salle de la Vannerie  
48 place du Sénateur Bérard  
84170 MONTEUX**

La date limite de réception des inscriptions est fixée au

**SAMEDI 7 SEPTEMBRE 2024 INCLUS**

**Veillez respecter impérativement cette date pour faciliter les démarches auprès des DDPP respectives.**

Nous vous demandons de bien vouloir nous retourner  
la feuille d'inscription par courrier à

**Ornia Rhône Provence - 53 chemin de la Quinine - 84200 CARPENTRAS**  
ou par e-mail : ✉ [ornia.rp@gmail.com](mailto:ornia.rp@gmail.com)

**Renseignements : ☎ 06 17 50 80 06**

Vétérinaire sanitaire : Clinique vétérinaire Clément V - Monteux

## **Entrée gratuite**

# REGLEMENT DE LA BOURSE

## SECTION AVICULTURE

**Article 1** : L'exposition organisée par Ornia Rhône Provence est régie par le règlement de S.C.A.F. complété par le présent règlement.

**Article 2** : L'exposition sera ouverte à tous les aviculteurs, éleveurs et sélectionneurs, pour les sujets de races pures bagués aux millésimes 2020, 2021, 2022, 2023, 2024. Tous les sujets doivent être exposés avec une bague millésimée et réglementaire, le tatouage remplace la bague chez le lapin.

**Article 3** : Les feuilles d'inscription devront être adressées avant le samedi 7 septembre 2024 à Ornia Rhône Provence – 53 chemin de la Quinine – 84200 CARPENTRAS.

Tél. : 06 17 50 80 06. E-mail : [ornia.rp@gmail.com](mailto:ornia.rp@gmail.com)

Elles devront être remplies avec le plus grand soin : écrire lisiblement tous les renseignements demandés et préciser pour les lapins la taille (GR, RM ou RN) et le nom de race pouvant prêter à confusion pour la dénomination de l'animal.

Exemple : Satin : lapin ou pigeon.

**Article 4** : Le comité d'organisation se réserve le droit d'arrêter les inscriptions avant la date fixée dès qu'un nombre suffisant sera atteint dans chaque catégorie.

Les volières seront limitées en fonction de la place disponible et attribuées dans l'ordre de leur inscription .

**Article 5** : Les exposants devront observer les **règlements sanitaires en vigueur** le jour de l'exposition :

- Pour les **pigeons et volailles**, un **certificat de vaccination contre la maladie de Newcastle** devra être fourni lors de l'inscription à l'exposition.

**Article 6** : Le prix de vente des animaux sera majoré de 10% au bénéfice d'Ornia Rhône Provence.

**Article 7** : Le comité prendra toutes dispositions pour l'hébergement, la nourriture et la surveillance des animaux. Il ne pourra être tenu pour responsable des décès, vols, erreurs, échanges, pertes ou dommages de quelque nature que ce soit qui pourraient survenir aux exposants, aux animaux, aux emballages, instrument et produits, même de fait de l'incendie. Les exposants, par le fait de leur inscription, adhèrent au présent règlement et s'engagent à s'y conformer.

**Article 8** : Le comité organisateur se réserve le droit de refuser la participation totale ou partielle ainsi que l'entrée de l'exposition de telle ou telle personne, et ce sans avoir à se justifier.

**Article 9** : Il est formellement interdit d'introduire, de sortir ou de déplacer des animaux dans les locaux de l'exposition. L'enlèvement des animaux ne pourra s'effectuer qu'en présence d'un commissaire.

**Article 10** : Le transport est à la charge des exposants. Les animaux devront parvenir au plus tard le 19 septembre 2024 avant 20 heures, ils seront adressés à M. le Commissaire Général de l'exposition – Salle de la Vannerie – 48 place du Sénateur Bérard – 84170 MONTEUX. Le retour des animaux ne sera pas assuré.

**Article 11** : afin d'éviter toute erreur, nous vous prions de bien vouloir noter les numéros de bagues (EE F Ø L'année lettre chiffres) et les tatouages OG (Trimestre Référence Club Année) OD (2 lettres chiffres) sur votre feuille d'inscription et de l'apporter lors de la mise en cage.

**Article 12** : Tous les cas non prévus seront appréciés par le commissaire général et les décisions qu'il prendra seront sans appel.

**Article 13** : Programme de l'exposition :

- Jeudi 19 septembre : encagement de 14h à 20h
- Vendredi 20 septembre : visite des écoles et inauguration de l'exposition à 19h
- Samedi 21 septembre : ouverture au public de 9h à 18h
- Dimanche 22 septembre : ouverture au public de 9h à 18h, délogement après 18h
- **L'accès des exposants et visiteurs à la salle de la Vannerie sera soumis aux exigences sanitaires en vigueur à la date de l'exposition.**

Les membres d'**ORNIA Rhône Provence** vous réserveront le meilleur accueil  
et vous espèrent nombreux.  
Bien cordialement et à bientôt !